

Date de dépôt : 8 février 2012

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de M. René Desbaillets :
Prolongement du TCOB jusqu'à Vailly : comment la DGM entend-elle assurer la fluidité du trafic sur les routes de Chancy et d'Aire-la-Ville ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 janvier 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le prolongement de la ligne de tram (TCOB) de la Croisée de Confignon jusqu'au lieu-dit Vailly va occasionner d'importants travaux sur une partie de la route de Chancy, notamment entre l'entrée de l'autoroute et le croisement route de Chancy / route d'Aire-la-Ville.

Ce tronçon de route, aujourd'hui à 3 voire 4 voies à certains endroits, est emprunté dans une proportion très importante par des véhicules professionnels (camions, camionnettes) venant ou allant en direction de Chancy (sable, gravier, matériaux de démolition à recycler) de la zone industrielle du Bois-de-Bay (entreprises de construction et déconstruction) de Chatillon (déchets organiques) ou encore de Verbois (Cheneviers, barrage hydroélectrique) par la route d'Aire-la-Ville.

La grande majorité de ces véhicules entrent ou sortent de l'autoroute par l'échangeur de Bernex.

Nul doute que nous nous dirigeons vers une « cacophonie » gigantesque dans le secteur, durant les travaux de pose des voies, voire fort probablement après ces travaux, par la diminution du nombre de voies réservées au trafic routier.

Mes questions, partagées par de nombreuses entreprises de la région de la Champagne et du Mandement, sont les suivantes :

Quels aménagements provisoires ou pérennes sont envisagés par la DGM pour éviter cette « gabegie » programmée ?

Une desserte provisoire ou pérenne reliant directement la route d'Aire-la-Ville (aux environs du chemin des Olliers) à l'échangeur de Bernex, en tenant compte du probable déménagement de l'OCAN dans le secteur, ne serait-elle pas la bienvenue pour assurer un accès efficace à l'autoroute de contournement ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le prolongement du TCOB jusqu'à Vailly s'inscrit dans une démarche qui vise à développer l'offre future en transports publics, avant le développement futur de la ville de Bernex, agissant ainsi comme un moteur de développement prépondérant à l'urbanisation du secteur.

Dans ce cas de figure, l'enjeu consiste à définir convenablement les capacités de déplacements en transport individuel motorisé au fil du temps, du début du chantier jusqu'au développement de Bernex, en prenant en considération la création de 5700 nouveaux logements et 5700 nouveaux emplois.

Le début du chantier du tramway est programmé en début d'année 2013. La première étape consiste à élargir la route de Chancy au nord, afin de disposer des emprises nécessaires à la réalisation du projet.

En effet, les lignes de bus K et L ne peuvent à elles seules garantir la possibilité d'un report modal suffisant depuis la Champagne et au-delà. Il est dès lors nécessaire d'offrir des capacités routières quasi-équivalentes à la situation actuelle pour pouvoir répondre à la demande en déplacement de l'ensemble du secteur. Cette condition est primordiale pour la préservation de la qualité de vie des riverains du chantier, tout particulièrement à Bernex, Cartigny ou Aire-la-Ville.

A sa mise en service fin 2014, le prolongement du TCOB offrira aux automobilistes le même niveau de service que la situation actuelle.

A l'arrivée des nouvelles constructions, la seule route de Chancy ne pourra pas absorber les flux de circulation générés par le nouveau quartier, et proposer une fluidité convenable propre à une route principale se raccordant au réseau autoroutier national. Dans cette perspective, la réalisation d'une nouvelle infrastructure routière est nécessaire.

En ce sens, des démarches ont été entreprises auprès de l'Office fédéral des routes (OFROU) pour évaluer les possibilités de connexion de ladite route sur la bretelle autoroutière. A la demande de l'OFROU, la direction générale de la mobilité (DGM) a piloté une étude d'opportunité et de faisabilité d'un « barreau nord » reliant approximativement la route de Laconnex à l'autoroute en passant par la route d'Aire-la-Ville. Cette étude s'apparente à une étude d'avant-projet qui arrive aujourd'hui à son terme.

Après validation de cette étude par l'OFROU, l'initialisation du processus fédéral d'études pourra démarrer avec pour but de modifier l'accessibilité à la bretelle autoroutière de Bernex, par le biais d'un nouveau tronçon reliant la route d'Aire-la-Ville à l'autoroute. L'OFROU annonce une durée d'études oscillant entre 5 et 8 ans en fonction de la procédure fédérale retenue.

L'insertion et la fonctionnalité de ce « barreau nord » font aujourd'hui l'objet de nombreuses réflexions et vérifications au sein des groupes de travail du Projet stratégique de développement de Bernex. Les enjeux de cette infrastructure dépassent le seul secteur de Bernex et s'étendent à un périmètre bien plus large qui requiert que l'ensemble des services compétents de l'Etat soit associé à cette démarche, dont plus particulièrement le département de l'intérieur et de la mobilité, par l'intermédiaire de la DGM, mais aussi le département des constructions et des technologies de l'information, par l'intermédiaire de l'office de l'urbanisme ou encore de l'office du génie civil.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER